PROCÈS VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois le cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr GENDRY Daniel, Maire

Présents: Mrs GENDRY, BONNIER, Mmes GENDRY S., BÉASSE, MOREAU, FOURNIER

Absents(e) excusés(e): Mrs GIBOIRE, RADÉ, DESMOTS, Mme PERROUIN

Absent non excusé: Mr TREMBLAY

<u>Date de convocation</u>: 27/09/2023 <u>Secrétaire</u>: Mme BÉASSE

Mme PERROUIN Dominique donne pouvoir de vote à Mme GENDRY Sophie pour les délibérations et vote des décisions à l'ordre du jour.

Mr GIBOIRE Jean-Paul donne pouvoir de votre à Mr GENDRY Daniel pour les délibérations et vote des décisions à l'ordre du jour.

1) Repas des Aînés

Suite à la réunion de la commission CCAS de ce jour, Mr le Maire informe l'assemblée de la démission de Mr MONTECOT de cette commission, et en prend acte.

Le repas aura lieu le 25 novembre prochain à 12 h à la Salle des fêtes et non le 11 novembre comme prévu initialement.

La commémoration de l'Armistice aura lieu 25 novembre 2023 en présence ce la clique. Rendez-vous à la salle des fêtes à 11 h 30, puis cérémonie et dépôt de gerbe au Monument aux Morts à 11h 30, suivie d'un vin d'honneur à la salle des fêtes.

2) Commerce de Niafles: achat du matériel suivant inventaire -D2023-032

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que le «Marins d'Eau Douce » commerce bar-épicerie de Niafles, est fermé depuis le 31 juillet 2023. Suite à cette fermeture, les gérants ont dressé un inventaire de tout le matériel pouvant être racheté par la municipalité, pour un montant total de 2 500 € ht, soit 3 000 € ttc.

Par conséquent, Mr le Maire propose à l'assemblée de racheter tout le matériel (vaisselle, électroménager...) au Marins d'Eau Douce.

Après avoir délibérer, Le conseil municipal, à l'unanimité

- accepte le rachat de tout le matériel suivant inventaire effectué pour un montant total de
- 2 500€ ht, soit 3 000 € ttc au « Marins d'Eau Doue ».
- précise que cette dépense sera inscrite à l'opération 116 Commerce, en dépenses d'investissement et fera l'objet d'une décision modificative du budget primitif 2023.

3) Décision modificative n°2-Budget primitif commune -D2023-033

Mr le Maire informe l'assemblée qu'une décision modificative du budget primitif 2023 pour un virement de crédits concernant le rachat du matériel du commerce bar épicerie Marins d'Eau Douce de Niafles.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre/Article	Libellé	Recettes	Dépenses	
TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE n°		0,00	0,00	
POUR MÉMOIRE BP		339 979,13	339 979,13	
POUR MÉMOIRE DÉCISION MODIFICATIVE n°		0.00	0.00	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		339 979,13	339 979,13	
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chap/Arti/Opéra.	Libellé	Recettes	Dépenses	
21-2188-116	Autres immobilisations corporelles		+ 3 000,00	
23-2313-167	Construction		- 3 000,00	
TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE n° 2		0.00	0.00	
POUR MÉMOIRE BP		271 397,00	271 397,00	
POUR MÉMOIRE DÉCISION MODIFICATIVE n° 1		0,00	0,00	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		271 397,00	271 397,00	

4) Devis conception bulletin 2023 - D2023-034

Mr le Maire informe l'assemblée de la réception d'un devis portant sur la conception et mise en page du bulletin communal.

- Devis de Mme Delphine Horellou de Niafles: - conception du bulletin communal 36 pages intérieureset 4 pages couverture, sans l'impression, pour un montant de $970,00 \in \text{plus}$ frais contributeur diffuseur de $9,70 \in \text{et}$ et et formation d'ffuseur de $0,97 \in \text{soit}$ un total de $980,67 \in \text{ht}$. (va non applicable).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de confier la conception du bulletin municipal à Mme Delphine Horellou de Niafles et accepte le devis correspondant pour un total de 980,67 €. (tva non applicable)
- Autorise Mr le Maire à signer le devis correspondant.

5) Composition de la Conférence Régionale de Gouvernance- D2023-035

Pour favoriser la concertation locale avec la Région dans le cade de l'évolution du SRADDET, la loi du 20 juillet 2023 instaure la mise en place d'une Conférence Régionale de Gouvernance (CRG), pilotée par la Présidente de Région, en lieu et place de la Conférence des SCOT. Cette conférence est consultée sur la déclinaison des objectifs et leur suivi, ainsi que sur l'identification des projets d'envergure national ou européenne et sur la liste des projets régionaux.

Il nous est proposé de valider une composition « sur mesure » proposée par la Présidente du Conseil Régional.

Composition de la Conférence régionale de gouvernance

Composition « sur mesure » proposée : 120 membres votants, 19 membres siégeant à titre consultatif.

Membres votants: 120

- La Présidente du Conseil Régional ou son représentant
- 14 élus régionaux ou leur représentant
- Les 71 Présidents d'EPCI ou leur représentant
- Les 14 Présidents des structures porteuses de SCOT ou leur représentant (hors SCOT mono EPCI)
- Le Président de la Conférence Régionale des SCOT
- 16 Maires:
 - * 1 en PLU et 1 en RNU par département qui seront désignés en lien avec les 5 Associations départementales de Maires et Présidents de communautés
 - * 1 par département désigné en lien avec les 5 Associations départementales des Maires ruraux de France
 - * Le Maire de l'Île d'Yeu ou son représentant
- 3 représentants de l'État désignés par le Préfet de Régional

Membres siégeant à titre consultatif : 19

- 5 Présidents des Départements ou leur représentant
- 4 Présidents des PNR ou leur représentant
- Président du CESER ou son représentant
- 3 Présidents des Agences d'urbanisme ou leur représentant
- 3 Présidents des EPF ou leur représentant
- 3 Présidents des Chambres Consulaires ou leur représentant

Le conseil municipal,

Émet un avis favorable sur la composition de la Conférence Régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols de la Région des Pays de la Loire

6) Opération Argent de poche 2023

Mme Moreau informe l'assemblée que 5 jeunes sont inscrits à l'opération argent de poche qui se déroulera du 23 au 27 octobre prochain de 9 h à 12 h. Les bénévoles étant Mrs Renaudier, Odot, Ramage, Mme Bodinier,

7) Informations diverses

a) Énergies renouvelables (éolien, photovoltaïques, méthanisation...): Mr le Maire informe l'assemblée de la réception d'un courrier du Ministère de la transition énergétique, informant de l'accélération du déploiement des énergies renouvelables à court terme. Il nous est demandé de définir des zone d'accélération où des projets pourraient être implantés. Pour cela, nous devons remonter les zones susceptibles de recevoir ces projets à l'État, avant le 31 décembre 2023, date non butoir. Mr le Maire demande à l'assemblée de réfléchir à des zones communales pouvant convenir à ces projets.

b) Projet étudiants

Mr le Maire informe l'assemblée de la réception d'un mail de quatre élèves de Terminale du lycée Robert Buron à Laval, en classe de baccalauréat professionnel commerce, dont l'une est niaflaise. Dans le cadre de leur formation, elles doivent réaliser un projet collectif, leur permettant d'exprimer leurs talents en lien avec leur futur métier, et aussi de montrer et valoriser leurs compétences acquises au cours de leur formation.

Elles souhaitent organiser une activité avec les enfants pour la fête des grands-mères ainsi qu' un concert ou un spectacle le soir pour tout le monde qui seraient réalisés à Niafles pour faire participer les habitants et les communes environnantes. Une aide des associations niaflaises et alentour serait sollicitée. Elles proposent le Samedi 2 mars 2024.

Le conseil municipal, donne son autorisation pour effectuer ce projet collectif dans le cadre de leur formation, quelque soit la date choisie.

c) Vœux de la municipalité : le samedi 6 janvier 2024 à 11 heures.

d) Prochaine réunion du conseil municipal: - jeudi 9 novembre 2023 à 20 h,

OBSERVATIONS	SIGNATURES		
	Secrétaire de séance	Maire	
	BÉASSE Patricia	GENDRY Daniel	
	Beane		
	21 Titeflus:		